

DIX-HUITIEME CONFERENCE
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
ENTRETIENANT DES RELATIONS DE CONSULTATION
(CATEGORIES A ET B) AVEC L'UNESCO

Maison de l'Unesco, 15-19 juin 1981

Point 6 (ii) f de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT

présenté de l'Instance de réflexion: Amélioration des mécanismes
de consultation collective et des méthodes de travail



Préambule

- (1) Au delà des premières dispositions prises lors de l'établissement de l'Acte constitutif de l'Unesco et de l'élaboration des "Directives" concernant notre relation de consultation et de coopération avec l'Unesco, les efforts entrepris depuis la 14e Conférence des ONG ont permis d'améliorer très nettement cette relation. Les améliorations sont exprimées de façon précise dans les Notes d'information du Directeur général de l'Organisation sur les "Mises en oeuvre" des décisions formulées lors de nos 15e et 16e Conférences, ainsi que dans de nombreuses études et compte-rendus de travaux réalisés tant par les ONG, soutenus par leur Comité permanent, que par les Services du Secrétariat s'occupant des relations avec les ONG. Au cours des dernières années, des exemples concrets montrent une plus grande efficacité de notre action collective particulièrement en ce qui concerne l'enseignement des Droits de l'homme, l'éducation pour la paix, les avis susceptibles d'influencer les projets de "Programmes et Budget" de l'Unesco, etc.
- (2) La Résolution N° 3 de la 17e Conférence des ONG exprime clairement l'idée que les avantages acquis de part et d'autre ne dispensent pas de maintenir l'effort en vue d'une consultation toujours plus active - bilatérale ou collective - et de poursuivre la réflexion sur toute possibilité d'intensifier la coopération.

+ + +

- (3) L'"Instance de réflexion" créée par cette Résolution 3 a reçu l'adhésion d'un assez grand nombre de membres (21 puis 23) appartenant à des organisations diverses. Six rencontres ont eu lieu réunissant assez régulièrement la moitié des adhérents représentant, tour à tour, presque toutes les organisations inscrites. Des petits Comités de rédaction se sont réunis entre temps, à trois reprises.
- (4) Le groupe a cru devoir tenir compte non seulement des recherches faites antérieurement, depuis la 14e Conférence des ONG, mais aussi des échanges d'idées - parfois assez fournis - survenus pendant les 3e, 4e et 5e réunions du Comité permanent des ONG, lorsqu'a été présenté l'état d'avancement de la réflexion au sein du groupe. Ceci explique, peut-être, l'extrême diversité - voire parfois l'ambiguïté - des opinions reçues dans un premier temps.

+ "Directives ...", 11 C, 1960 et 14 C, 1966, divers documents émanant du Conseil exécutif et des Conférences générales, Manuel de la Conférence ...

++ NGO/CONF/16/10, point 10b et NGO/CONF.17/10, point 5 (i).

+++ NGO/CONF.15/10; NGO/CONF.16/10, points 12b et 13 et 16/15, point 20

NGO/CONF.17/4, point 5 (ii) et 17/9, point 6.

++++ Voir liste des documents consultés (antérieurs à la 17e Conférence des ONG)

++++ Voir Compte-rendus des réunions de Comité permanent précitées.

- (5) Afin de définir quel pouvait être exactement son rôle, dans l'esprit de la Résolution N° 3 de la 17e Conférence des ONG, le groupe a tout d'abord tenté de trier et de regrouper les questions principales et les propositions concrètes qui étaient avancées, puis il a invité ses membres à s'exprimer par écrit individuellement, sans la contrainte d'un questionnaire trop détaillé, sur les points suivants:
- problèmes à écarter
 - problèmes prioritaires
 - améliorations suggérées.
- (6) L'étude des réponses reçues de huit organisations membres du groupe montre une nette convergence sur des questions essentielles; en particulier il y a quasi-unanimité sur la nécessité d'exclure de notre réflexion commune les problèmes des relations individuelles des ONG avec les structures de l'Unesco et la remise en question d'un statut juridique international des ONG.
- (7) Il y a, par ailleurs, une assez nette divergence d'opinions - mais le souci de les confronter à nouveau - sur la complexité du mécanisme de notre consultation collective et la nécessité - ou non - de dissocier l'action individuelle (consultation bilatérale) de l'action collective. Si l'objectif majeur de chaque représentant d'une ONG est sa propre efficacité il apparaît assez difficile, dans quelques exemples de réelle efficacité, de discerner l'apport individuel de l'apport collectif. Cet aspect du problème de la consultation semble avoir préoccupé le "groupe ad hoc" chargé antérieurement de travailler sur notre sujet et on peut relire dans le document NGO/CONF.16/11⁺ que des "modalités nouvelles dans la consultation et la coopération collectives entre l'Unesco et les ONG . . . ne sauraient nuire ou remplacer la coopération individuelle mais plutôt la faciliter."
- (8) D'après la synthèse des réponses reçues la recherche d'amélioration devrait porter sur les sujets suivants:

SUJETS DE REFLEXION PRIORITAIRE

1. Il est souhaitable qu'en dehors des conférences et des réunions du Comité permanent des ONG une meilleure concertation entre ONG soit possible en ce qui concerne les "Projets de programmes et budget" et de "Plan à moyen terme" de l'Unesco (il s'agit actuellement des documents C/4 et C/5); cette concertation, sans obligation, ne devrait en aucune façon nuire à l'autonomie de chaque ONG et à l'indépendance de sa propre expression dans la réponse sollicitée à titre personnel par le Directeur général de l'Unesco; elle aurait surtout pour but de permettre une information collective et des commentaires faisant peut-être ressortir des convergences ou des divergences entre ONG, des approbations ou des suggestions nouvelles.
2. Une liaison encore plus étroite entre les travaux de l'Unesco et ceux des ONG pourrait être réalisée par un accès toujours plus facile des ONG spécialisées aux secteurs correspondants de l'Unesco et une mise au point périodique entre ces secteurs et les ONG concernées - tant sur la théorie que sur l'application pratique; c'est dire que l'accroissement de la consultation sectorielle est souhaité et que les rôles du service du Secrétariat s'occupant des relations avec les ONG et du Comité permanent des ONG sont à étudier dans ce domaine.

.../...

⁺Voir liste des documents ci-annexée.



3. Il faudrait améliorer notre consultation collective lors des colloques car un sentiment d'insatisfaction et une impression d'inefficacité sont souvent exprimés; les observations formulées concernent:

- la fréquence excessive de ces colloques qui implique une surcharge en séances préparatoires et compromet le contrôle du "suivi";
- le choix des thèmes ne reflétant pas suffisamment la grande diversité ou l'importante spécification de notre expérience;
- le choix des experts de formation ou discipline plus théorique que concrète;
- la méthode de discussion plutôt décevante, car elle dévalorise soit le travail de préparation, soit l'apport extemporané, et aboutit trop difficilement à des textes cohérents et percutants;
- la méthode d'approbation des textes;
- l'imprécision des destinataires;
- une diffusion trop restreinte dans les organes de l'Unesco et hors de l'Unesco.

4. Pour mieux participer à l'effort de régionalisation qui, au travers des 19e, 20e et 21e sessions de la Conférence générale de l'Unesco, s'est intensifié, une meilleure relation avec les délégués permanents des Etats membres, les Bureaux régionaux et les Commissions nationales devrait être réalisée afin de mieux répercuter, au niveau régional, le travail fait au Siège de l'Unesco en coopération avec les ONG et de favoriser, localement, un partage des responsabilités.

5. Il faut accroître l'information à bénéfice réciproque, du Secrétariat de l'Unesco vers le Comité permanent des ONG, de ce Comité vers les ONG, et vice versa; à cet effet, il est suggéré que les informations d'intérêt général des secteurs de l'Unesco soient concentrées - si possible - en un moment déterminé, à l'occasion de chaque réunion du Comité permanent des ONG.

6. L'information et la communication entre ONG, l'accueil aux nouveaux représentants d'ONG de toutes catégories, devraient s'améliorer: des rencontres amicales, un affichage des nouvelles, une ouverture plus grande à toutes activités pouvant à juste titre se réclamer de l'éducation, de la science ou de la culture, sont très souhaités. La réédition de la brochure sur les ONG, après actualisation, est réclamée.

AUTRES SUJETS DE REFLEXION

- L'éventualité d'une expression collective au sujet des programmes et budgets et du Plan à moyen terme.
- L'étude de quelques aspects particuliers des problèmes de régionalisation, entre autres, l'étude des moyens pouvant valoriser la représentativité des cultures, idées, revendications, etc., des régions éloignées et des pays défavorisés.
- La recherche de formules originales d'activités collectives autres que les colloques.
- La recherche des meilleurs moyens d'atteindre l'opinion publique.

.../...



- L'établissement de liens plus étroits entre les membres élus du Comité permanent des ONG et d'une meilleure articulation entre eux pour aider à faire mieux connaître le mécanisme qui conduit aux prises de décisions intéressant tout le collectif.

+ + +

(9) Cette recherche de motifs d'amélioration des mécanismes et des méthodes de travail de notre Consultation collective en vue d'intensifier encore notre coopération avec l'Unesco pourrait inspirer un programme de poursuite de la réflexion au delà de la 18e Conférence des ONG. Il se pourrait, d'ailleurs, que cette 18e Conférence s'intéresse à certaines questions que le groupe de réflexion créé par la 17e a cru devoir écarter, par exemple, l'opportunité d'un statut international du collectif apte à faciliter administrativement l'action au niveau régional, voire l'opportunité de suggérer des modifications aux "Directives" du Secrétariat pour les mieux adapter au programme actuel de régionalisation.

(10) Les participants de l'"instance de réflexion" du biennium qui s'achève pensent que les mécanismes et les méthodes de travail d'une consultation collective se doivent d'évoluer constamment dans le sens de leur amélioration et que la réflexion dans ce domaine pourrait prendre un caractère de permanence.

(11) Mais ces mêmes participants, en terminant, voudraient attirer l'attention sur un aspect théorique, fondamental, du problème de la consultation collective auquel leur analyse des insatisfactions et des raisons d'amélioration les a sensibilisés et auquel, probablement, beaucoup d'autres collectifs d'ONG, se trouvent confrontés: dans la recherche du dénominateur commun d'une grande diversité d'ONG, adaptés à un objectif Unesco, le message à transmettre dans l'expression collective risque de s'appauvrir.

+ + +

FUNDAÇÃO O FUTURO



DOCUMENTS CONSULTÉSDocuments émanant des présidents et vice-présidents du Comité permanent des ONG (Unesco)

New Delhi, 6e Conf. rég. des Comm. nat. d'Asie et Océanie, 10-15 nov. 1975
 Bogota, 6e Conf. rég. des Comm. nat. d'Amérique latine, 2-16 juillet 1976
 Paris, 99e EX (point 7-4), 7 Oct. 1976
 Nairobi, 19e Conf. générale de l'Unesco, 5 nov. 1976
 Helsinki, 7e Conf. rég. des Comm. nat. d'Europe, 18-23 avril 1977
 Paris, Consult. coll. des Secrétaires générales des Com. nat. 17 mars 1978
 Paris, 20e Conf. génér. de l'Unesco, 4 nov. 1978
 Paris, Consult. coll. des Secrétaires génér. des Comm. nat., 2 avril 1980
 Wellington, 7e Conf. rég. Comm. nat. d'Asie et d'Océanie, juillet 1980
 Belgrade, 21e Conf. génér. de l'Unesco, nov. 1980

Etudes d'un groupe de réflexion ad hoc (décision N° 8 / 14e Conférence des ONG) et autres efforts du Comité permanent jusqu'à la 17e Conférence

Bruxelles, "From consultation (agreed) to participation (established) in International Associations", 1975, p. 213-217
 Paris, "Le concept des ONG et ses implications sur le statut consultatif avec l'Unesco", NOTE JURIDIQUE du Prof. Mme Bastid, septembre 1975
 Paris, Lettre du Président du Comité perm. concernant les résolutions 1 et 13 de la 15e Conférence des ONG, 26 mars 1976
 Paris, Notes du Groupe "ad hoc", mai 1975, nov. 1976, mars 1977, avril 1977, juin 1977
 Paris, Compte-rendus des réunions du Comité permanent: mars 1976, mars 1977, déc. 1977, etc.

Fundação Cuidar o Futuro

Documents divers soumis aux Conférences des ONG

NGO/CONF.15/10, 10 septembre 1975 (Note juridique ci-dessus indiquée)
 NGO/CONF.16/11, 24 août 1977, point 12(b) et 13 (rapport d'activité)
 NGO/CONF.16/15, 22 août 1977, point 20, MEMORANDUM ECOSOC
 NGO/CONF.16/10, 16 novembre 1977, point 10(b), note du Directeur général de l'Unesco
 NGO/CONF.17/4, 8 juin 1979, point 5 (ii), (rapport d'activité)
 NGO/CONF.17/9, 7 juin 1979, point 6 (étude du Secrétariat de l'Unesco sur l'extension géographique des ONG)
 NGO/CONF.17/10, 11 juin 1979, point 5(i), (note du Directeur général de l'Unesco)

Documents émanant de l'Unesco

"Directives" de 11/C (1960) amendées par 14/C (1966)
 72/EX de 1966 (points 7.4 sur formation d'un Comité spécial EX/ONG)
 CPX/REX/2/A.164, Résolution 7.33 de 19e Conf. gén. Unesco, Nairobi, nov. 1976
 Recommandation VII, 7e Conf. rég. Comm. nat. europ., Helsinki, avril 1977
 Allocutions du Directeur général lors des Confér. des ONG (15e, 16e, 17e)
 105 EX, décisions 6.4, oct. 1978
 Résolutions de 20 C (7, 42), Charte des Commissions nationales, 1978
 107 EX/INF.4, mai 1979
 Manuel de la Conférence (1979 et 1980)

"De la consultation à la coopération", Contribution de l'Unesco aux travaux du Forum mondial des associations internationales/transnationales, Bruxelles, juin 1980.

